

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

PARTIE 2

Question 25 **Référence:** **SCGM-19, document 4, page 23, lignes 23 à 24**

'La SCGM choisira, lors de la conception de chacun de ses programmes, la méthode d'évaluation qui lui semblera la plus appropriée.'

25.1 - Préciser les méthodes d'évaluation retenues et pourquoi chacune est appropriée pour le programme en Demande:les méthodes d'évaluation ne sont pas encore toutes choisies pour chacun des programmes, prière d'indiquer quand elles seront choisies.

Réponse 25

25.1 Voir réponse à question 24.1 de la pièce SCGM-19, Document 4.34 . Nous n'avons pas plus d'informations pour le moment sur le choix des méthodes d'évaluation que ce qui se retrouve dans le Plan, à l'annexe G de la pièce SCGM-19, Document 15 page 1 à 46 sous la rubrique suivi et évaluation.